

CONSEIL MUNICIPAL

DES JEUNES

2023/2025

tu es en 5ème ou en 4ème ?

tu as des idées, des projets pour ta ville ?

REJOINS L'ÉQUIPE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES !



Candidate à l'élection du CMJ

Dans ton collège en octobre 2023

Plus d'infos sur
<https://saint-avold.fr>
Tel 03 87 91 90 67



UN CONSEILLER MUNICIPAL DES JEUNES, C'EST QUOI?

Un Conseiller Municipal des Jeunes est un représentant de la jeunesse de sa Ville. À Saint-Avold, il est aussi **le porte-parole des jeunes de son collège et de son quartier. Il est élu pour deux ans.**

Le conseiller propose des idées nouvelles, fait connaître les souhaits des jeunes et propose des projets pour sa commune.

Au cours de son mandat il est :

- amené à accompagner M. le Maire à certains rendez-vous;
- à l'honneur dans diverses manifestations;
- acteur dans diverses actions sociales et humanitaires;
- présent aux manifestations patriotiques de la Ville aux côtés des élus; de la ville ou en tant que porte drapeau du CMJ.



ÉLECTIONS MODE D'EMPLOI

Comment devenir Conseiller Municipal des Jeunes ?

Il faut te porter candidat à l'élection du CMJ organisée dans ton établissement scolaire courant 2023.

Qui peut poser sa candidature aux élections ?

Tout élève de 5ème et de 4ème résidant à Saint-Avold et inscrit dans un des collèges de la Ville pour l'année scolaire 2023-2024 peut candidater.

Comment poser sa candidature ?

Il faut remettre à ton établissement une déclaration de candidature. Elle sera disponible dans ton collège début octobre 2023.

Y a t-il une campagne électorale ?

Les élèves de 5ème et de 4ème votent pour leurs conseillers municipaux. Les candidats présentent leur programme par affiche dans le collège. Une affiche à remplir sera fournie aux candidats de campagne.

Comment savoir si je suis élu?

Le jour du scrutin, en fonction du nombre de voix obtenues, tu seras élu ou non au Conseil Municipal des Jeunes. Le résultat des élections sera annoncé dans ton établissement le jour du scrutin.

Et ensuite ?

La mairie prendra contact avec les jeunes élus et leurs parents pour une 1ère réunion d'information.

LE FONCTIONNEMENT DU CMJ DE SAINT-AVOLD

27 collégiens composent le Conseil Municipal des Jeunes. Son rôle est de proposer **des projets pour les jeunes de la Ville.**

Les conseillers municipaux se répartissent dans des commissions de travail pour y préparer et étudier en équipe leurs projets.

Il existe 4 commissions de travail :

- sports, culture et loisirs;
- solidarité, citoyenneté, mémoire collective et handicap;
- communication et nouvelles technologies;
- prévention, éducation et orientation professionnelle.

Les commissions se réunissent au minimum 2 fois par an. Une fois les projets des commissions fixés, les conseillers se réunissent tous en séance pour voter les projets à mener. Ils seront ensuite soumis aux élus de la Ville pour être définitivement adoptés.

Les projets votés seront mis en oeuvre par le service Vie Associative de la Ville. Les jeunes conseillers

RÔLE DES MEMBRES DU CMJ

Le CMJ est constitué d'un président, de 3 vice-présidents et de conseillers. Le président et le vice-président ont un rôle particulier.

Le Président du CMJ

- il anime les débats aux séances du CMJ;
- il est Président d'une des 4 commissions de travail et y anime les débats;
- il est plus souvent sollicité pour représenter la Ville aux cérémonies officielles.

Le Vice-président du CMJ

- il est Président d'une des 4 commissions de travail et y anime les débats;
- il est plus souvent sollicité pour représenter la Ville aux cérémonies officielles.

Le Conseiller Municipal des Jeunes

- il est membre d'une des 4 commissions de travail.

Les conseillers municipaux des jeunes sont accompagnés tout au long de leur mandat par des animateurs et des élus de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

DES JEUNES

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Avold, (cérémonie officielle de prise de fonction des jeunes conseillers) aura lieu à l'Hôtel de Ville courant novembre 2023 en présence du maire, Monsieur René STEINER, de conseillers municipaux et d'animateurs de la Ville.

Les conseillers municipaux des jeunes éliront leur Président, leurs trois Vice-Présidents et choisiront leur commission.

Une fois installés, les conseillers du CMJ pourront donner vie à leurs idées avec l'aide des animateurs du CMJ et des élus de la Ville.

Retrouvez le CMJ sur  et sur <https://saint-avold-avold.fr>

Une question ?

Ton contact en mairie :

Agnès BROSSARD

Service Vie Associative – BUREAU 118

cmj@mairie-saint-avold.fr

Tél. 03 87 91 90 67

Por. 06 11 55 52 18

